

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MAI 2024

Le vingt-sept mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers municipaux présents : 10

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2024

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET	Adrien MILLET	Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	Christian PRUNIER
		Fabrice ADAMO

Absent excusé ayant donné procuration :

- M. Alexandre NIKSARLIAN a donné procuration à M. Jean-Claude LAURANTIN

Absente excusée : Mme Sophie RIVALLEAU

Secrétaire : **Mme Sabrina LAURENTIN a été nommée secrétaire de séance.**

D- 20240037 - BAIL A FERME GAEC LAURENTIN - MITTAUD - FERMAGE CCAS

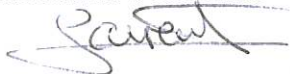
Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la constitution d'un bail à ferme avec le GAEC LAURENTIN - MITTAUD pour neuf années entières et consécutives, à compter du 29 septembre 2024.

Est concernée, la parcelle cadastrée YE 17 « La Vallée Tremblet » pour une superficie totale de 34 ares 70 ca. Cette parcelle fait partie des fermages du CCAS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à :

- Constituer le bail à ferme pour une durée de neuf années entières et consécutives avec le GAEC LAURENTIN - MITTAUD ;
- Autoriser M. le Maire à signer le bail ;
- Fixer le fermage à 145,33 €/ha qui sera soumis annuellement, à l'indice en vigueur.

La Secrétaire de Séance
Mme Sabrina LAURENTIN



Au registre sont les signatures.
Fait et Délibéré en Mairie
Pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20240606-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-06-2024

Publication le : 06-06-2024

